

TOGO

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIERES**

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

DIRECTION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE

BP 355 – Lomé – TOGO Tél./Fax(228) 221 40 29
E-mail : direfaune@caramail.com

Convention sur la conservation des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage
Bonn 1979

Rapport national

février 2002

I. Informations de caractère général

<u>Nom de la partie</u>	: TOGO
<u>Date du rapport</u>	: 14 mars 2002
<u>Période couverte par le rapport</u>	: 2000-2001
<u>Date d'entrée en vigueur de la Convention pour la partie</u>	: 1 ^{er} février 1996
<u>Le territoire sur lequel s'applique la Convention</u>	: Territoire du TOGO
<u>Réserves</u>	: Aucune réserve n'est remise quant à ce qui est au titre des articles XIV et XI de la Convention
<u>Représentant au Conseil Scientifique</u>	: MOUMOUNI Abdou-Kérim Directeur de la Faune et de la Chasse
<u>Correspondant désigné</u>	: Monsieur OKOUMASSOU Kotchikpa Chef Division de l'Aménagement et de la Protection de la faune BP : 355 Tél./Fax(228) 221 40 29 E-mail : okoumdfc@hotmail.com E-mail : okotchikpa@caramail.com E-mail : direfaune@caramail.com
<u>Participation au Comité Permanent</u>	: Non

II. Mesures prises pour donner suite aux décisions de la session précédente de la Conférence des Parties

1) Concernant les espèces ajoutées à l'Annexe 1

Tableau 1 :

Ordre	Espèces (noms scientifiques)	Activités	Statut/tendance de distribution
CETACEA	Balaenoptera musculus Megaptera novaeangliae etc.	Projet CMS/NAFCET-3 en cours d'exécution à son actif inscrit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation d'existence des cétacés sur la côte togolaise ; les différentes espèces ; importance et distribution. ▪ Menaces potentielles 	Espèces migratrices protégées. L'effectif des populations et leur distribution restent à élucider à travers ce projet.
Testudinata	Les cinq (05) espèces : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chelonia mydas ▪ Caretta caretta ▪ Eretmochelys imbricata ▪ Lepidochelys olivacea ▪ Dermochelys coriacea 	Deux (02) ONG : Groupement du Canton d'Agbédrafo pour la Protection de l'Environnement et des Espèces (GCAPEEP) et travaillent en collaboration avec la Direction de la Faune et de la Chasse (DFC) dans le suivi de ces espèces le long de la côte togolaise. Aussi deux étudiants en DEA mènent leur expertise scientifique pour clarifier les zones d'ombre sur l'existence ou non de ces espèces, leur statut, leur distribution et autres. La DFC a procédé au cours des années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ au marquage de huit (08) tortues de <i>Dermochelys coriacea</i> qui ont échoué sur la côte ; ▪ au suivi de couveuse artificielle de plus de huit cents (800) œufs dont 60 % des petits obtenus sont remis en mer. 	Espèces migratrices se reproduisant sur la côte togolaise entre novembre et décembre de chaque année.

NB : concernant le c) et d) les surveillances conjointes sont effectuées avec la Direction de la Faune et de la Chasse, les communautés à la base (pêcheurs) pour assurer une protection des espèces sus-indiquées. Le Service des Pêches est associé au processus de la protection engagée. Il conjugue ses efforts avec le personnel de la DFC et le Département de Zoologie pour une meilleure connaissance des tortues marines et les différentes espèces de baleine observées sur la côte togolaise.

Cette pratique s'inscrit dans le processus national établi pour la conservation de la diversité biologique au Togo.

En application de l'article III (5a) de la CMS, il a été autorisé le prélèvement des échantillons des quatre espèces de tortue marine pour analyse au laboratoire "School of Bio Sciences Cardiff University : Cardiff CFID 3TL, UK".

2) En ce qui concerne les espèces inscrites à l'annexe II.

Tableau 2 : espèces dont le TOGO est aire de répartition : activités et autres.

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Activités de protection	Taille	Statut	Distribution		
Proboscidea	Eléphant d'Afrique	Loxodonta africana	Organisation d'un atelier pour l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation de l'espèce ; Mise en œuvre du programme MIKE dans le Parc national de la Kéran et de la Fosse aux Lions.	100 – 150	Résidents et migrants	PNF ; PNK, PNFL ; ROM		
Ciconiforme	Tantal ibis	Myctéria ibis	Recensement annuel des oiseaux d'eau au Togo (février – juillet 2001)					
	Cigogne noire	Ciconia nigra					166 P ; AT	NA ; PNK
	Ibis sacré	Threskiornis aethiopicus aethiopicus					29 ?	NA ; BK ; PNK
	Spatule d'Afrique	Plotalea alba					36AT	NA ; PNK
Anseriforme	Oie de Gambie	Plectropterus gambensis						
	Canard siffleur	Anas penelope					475P	NA ; LA ; PNK
	Canard pilet	Anas acuta					190P	PNK

	Sarcelle d'été	Anas querquedula			150	DG
Charadriiforme	Sterne caugek	Sterna caspia			816AT	Littoral
	Guifette leucopter	Chlidonia leucopterus			237P ; AT	PNF ; PNK

AT : Oiseaux Migrateurs Afro-tropical ? : Statut inconnu
 PNK : Parc National Kéran PNFL : Parc National Fosse aux Lions
 DG : Domaine Gravioux BK : Barrage Kozah
 NA : Barrage Nangbéto

3) Mesures traditionnelles

Les travaux de réhabilitation des aires protégées comme habitat favori à la conservation de la faune se poursuivent sur le terrain là où cela est nécessaire ; PNK, PNFL ; projet de création d'une réserve de chasse à Mandouri et d'un Parc National dans le secteur de Borgou dans l'extrême Nord-Est Togo.

Le Togo, partie à la Convention Ramsar, à l'Accord sur la Conservation des Oiseaux Migrateurs Afrique-Eurasie ; à la Convention sur la Diversité Biologique ; à la Convention sur la Désertification, s'emploie à maximiser les objectifs de la conservation.

En effet, le Ministère de l'Environnement a lancé le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de conservation de la biodiversité et a doté le pays d'une Politique d'Action pour l'Environnement adoptée et validée en juillet 2000.

III. Autres changements à ce qui concerne l'application de la Convention

1) Changement se rapportant à la législation nationale et aux autorités compétentes.

Néant

2) En ce qui concerne les espèces inscrites à l'annexe I

a) Changement concernant la qualité d'état de l'aire de répartition.

Le Togo est partie à l'aire de répartition de deux (02) ordres d'espèces inscrites à l'annexe I. La liste des espèces dont le Togo est l'aire de répartition est indiquée dans le tableau 1.

Les espèces mentionnées sont saisonnièrement observées tout au long de la côte togolaise. Aucun changement de la qualité d'état de la zone n'a été noté. Cependant, l'érosion côtière gagne la terre ferme notamment du côté Est du Port de Lomé.

Pour limiter ce phénomène, le projet Erosion Côtière de l'Université de Lomé a conduit des travaux ayant abouti à la mise en place d'ouvrage de protection des zones menacées.

b) Mesures prise en application de l'article III (4)

Le Togo participe activement à la conclusion du Mémorandum d'action sur les mesures de conservation des tortues marines de la côte Atlantique de l'Afrique.

La réunion prévue à cet effet à Abuja au Nigéria en novembre 2001 a été reportée.

c) Dérogations faites à l'article III (5)

Il a été délivré à titre onéreux, un permis CITES pour expertise scientifique, d'exportation d'échantillons des quatre (04) espèces de tortues marines indiquées plus haut.

3) En ce qui concerne les espèces inscrites à l'annexe II

- a) Participation aux accords : pas de nouveaux accords.
- b) Progrès enregistrés dans la voie de l'élaboration de la conclusion de nouveaux projets d'accords

Néant.

c) Mise à jour des mesures supplémentaires.

Les espèces concernées ici sont celles listées dans le tableau 2 du présent rapport.

S'agissant du *Loxodonta africana*, la DFC s'emploie avec l'appui financier de U.S Fish and Wildlife Service, pour élaborer une stratégie nationale pour la conservation de l'éléphant d'Afrique en territoire togolais.

En attendant, les Parcs Nationaux de Kéran et de la Fosse aux Lions bénéficient du programme MIKE. Ce programme vient d'être lancé avec l'atelier tenu à Niamey (Niger) du 11 au 16 février 2002 auquel le Togo a été convié.

Les suivis en février et juillet des oiseaux sont organisés et exécutés chaque année depuis 2000. C'est ce qui explique les chiffres du tableau 1.

Pour réussir à cette mission trois cours de formation sur le thème « zone humide et oiseaux d'eau » à l'intention d'une soixantaine de volontaires (chasseurs, pêcheurs, ONG, personnel forestier, etc...) ont été organisés entre 1999 et 2001. Le but est de déterminer les zones importantes pour la conservation des oiseaux d'eau (ZICO).

D'autres projets de renforcement des capacités pour la conservation des oiseaux d'eau dans ce domaine sont en vue dans un court terme.

4) Autres activités engagées

Etant donné la dégradation générale des habitats depuis la moitié du siècle passé, l'essentiel de la faune sauvage se concentre dans les écosystèmes protégés que sont les parcs nationaux et les réserves de faune. Ces aires ont donc un rôle dans la conservation in-situ de la sauvagerie.

Pour se faire, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières vient d'amener le Gouvernement à :

- organiser au mieux ce ministère.
- mettre en place le système national des aires protégées
- redynamiser la Commission Nationale de Vérification et de Redélimitation des aires protégées, et
- élaborer une stratégie nationale de conservation de la biodiversité, etc.

IV. Liste mise à jour des activités nationales relatives aux espèces inscrites aux annexes I et II et d'autres espèces migratrices

a) Etudes

En projet :

- étude d'impact de colonisation des parcs nationaux et des couloirs de migration sur l'effectif et la distribution des éléphants au Togo.
- étude des populations d'éléphants et de leurs habitats au Togo
- étude de distribution d'éléphants et de leurs couloirs de migration entre le Togo, le Bénin et le Burkina Faso.
- étude d'exploitation, de distribution et d'histoire naturelle des cétacées au Togo.

b) Surveillance continue

Tenue des patrouilles de découragement sont mensuellement tenues dans les secteurs critiques :

→ Au niveau de la côte togolaise

- effort conjoint des services de Pêche, la Direction de la Faune et de la Chasse, et d'ONG de la place pour la protection des sites de ponte de tortues marines et le séjour des baleines sur le littoral.
- Implication des communautés villageoises à la gestion des ressources naturelles.

→ Au niveau des parcs nationaux et aires analogues

- protection des sites de décompte d'oiseau d'eau
- organisation des patrouilles de routine
- lutte contre les feux de brousse, etc.

c) Recherche

V. Toutes autres observations

Il se dessine une volonté manifeste des partenaires nationaux pour l'intérêt de la conservation des espèces de faune et de la flore pour le bien-être de tous.

Cependant, les faiblesses institutionnelles et les difficultés rencontrées dans l'application des textes ne permettent pas d'avancer vers l'objectif que l'Etat s'est assigné ; celui de promouvoir une gestion saine et durable de la diversité biologique nationale.

La vétusté des textes, le manque de capacité et de formation adéquate qu'il convient de corriger pour répondre davantage aux principes fondamentaux des traités constituent un handicap dans la poursuite des activités de conservation.

A cet effet, la Direction de la Faune et de la Chasse chargée du suivi des espèces migratrices invite le Secrétariat du PNUE/CMS, à :

- organiser à l'intention des répondants nationaux des formations conséquentes
- doter les points focaux d'outils de travail (équipement électronique, moyen de déplacement, etc.)
- mettre à la disposition de ceux-ci un minimum de fonds pour appuyer les frais de fonctionnement.

Enfin, que ce rapport puisse apporter un plus à la COP7 de la CMS.